

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2016

L'an deux mil seize et le vingt cinq janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Alain GERARD - Maire.

Présents : MM. BLAISE Jennifer, BOULAY Antoine, BOULAY Gabriel, CHERRIER Eric, CRESSENT Cyril, GERARD Alain, HENRY Christophe, MANGIN Olivier, ROBIN Patrice.

Excusés : Mme DETELA Carole qui a donné pouvoir à Monsieur Cyrille Cressent, Monsieur GEORGE Christian qui a donné pouvoir à Monsieur Gabriel BOULAY

Absent : M. DEMANGE Claude

Election du secrétaire de séance

M. BOULAY Gabriel a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 07 décembre 2015

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Demande de subvention DETR : ruisseau

Délibération 2016_001

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal du projet d'aménagement du centre bourg rue de Lorraine et place de la Mairie.

Ce projet est lié à l'affouillement créé par le ruisseau Monseigneur qui traverse le village du mur en bordure de ce ruisseau. Sur la placette, entre le ruisseau et la rue de Lorraine existe actuellement le monument aux morts et l'emplacement réservé aux cérémonies patriotiques. A côté du monument aux morts, les services du département ont installé une armoire destinée à recevoir la fibre optique.

L'importance de cet affouillement qui continue à se creuser oblige la commune à faire des travaux rapides pour mettre en place un enrochement et reconstruire le mur dont plusieurs pierres de soutènement sont tombées dans le ruisseau.

A l'occasion de ces travaux, il serait procédé au déplacement du monument aux morts. Il serait installé en bordure de la place, dans la partie en pelouse, permettant de sécuriser les cérémonies patriotiques.

Le maire rappelle que parallèlement l'aménagement de la place est programmé.

Il informe le conseil municipal que ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté,

déclare que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2016,

charge le maire de déposer la demande de subvention DETR auprès des services de la Préfecture.

Demande de subvention DETR : accessibilité

Délibération 2016_002

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal du projet de mise aux normes d'accessibilité sur les bâtiments mairie salle polyvalente et église.

Ces travaux comportent les éléments suivants :

- Modification des rampes d'accès existantes : palier de repos et pourcentage de pente respectant les normes,
- Modification de la porte d'entrée de la salle des fêtes afin d'obtenir la largeur réglementaire,
- Modification d'une porte de communication à la salle des fêtes entre la salle dite "salle Parquet" et la galerie afin d'obtenir la largeur réglementaire,
- Menus aménagement dans le sanitaire handicapé avec notamment la pose d'une barre d'ouverture de la porte.

Il informe le conseil municipal que ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté,

déclare que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2016,

charge le maire de déposer la demande de subvention DETR auprès des services de la Préfecture.

Demande de subvention CD 88 : accessibilité

Délibération 2016_003

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal du projet de mise aux normes d'accessibilité sur les bâtiments mairie salle polyvalente et église.

Ces travaux comportent les éléments suivants :

- Modification des rampes d'accès existantes : palier de repos et pourcentage de pente respectant les normes,
- Modification de la porte d'entrée de la salle des fêtes afin d'obtenir la largeur réglementaire,
- Modification d'une porte de communication à la salle des fêtes entre la salle dite "salle Parquet" et la galerie afin d'obtenir la largeur réglementaire,
- Menus aménagement dans le sanitaire handicapé avec notamment la pose d'une barre d'ouverture de la porte.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2016

Il informe le conseil municipal que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention du département des Vosges.

Le conseil municipal, à l'unanimité,
approuve le projet présenté,
déclare que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2016,
charge le maire de déposer la demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental.

Remplacement de l'ordinateur portable du Maire

Délibération 2016_004

Sur proposition du maire,

Considérant la nécessité de procéder à un remplacement rapide de l'ordinateur portable du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
autorise le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget la dépense suivante, dans la limite du quart de celles prévues au budget primitif de l'exercice 2015, à savoir :

- Article 2183 Immobilisations en cours construction
- Objet de la dépense : micro ordinateur portable
- Montant des crédits à ouvrir : 1 228,00 €.

Information sur l'adhésion au CNAS pour notre personnel.

Le maire présenter la possibilité pour notre collectivité d'adhérer au Centre National d'Action Sociale qui propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics.

Il précise que depuis 2007, les agents territoriaux ont un droit à l'action sociale. Ces prestations (chèques-vacances, arbres de Noël...) sont inscrites dans la liste des dépenses obligatoires des collectivités.

L'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifié par la loi du 2 février 2007, dessine les contours de l'action sociale qui vise « à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles

Il présente diverses actions proposées par le CNAS : chèque naissance, aide à la garde d'enfants, chèques vacances, chèque Noël, allocation de rentrée, soutien à l'éveil culturel, prêt études supérieures, aide centres de vacances, accueils de loisirs, classes de découvertes, aide aux tickets CESU, prêts (jeunes fonctionnaires, départ en retraite, personnel), chèques de réduction sur certaines enseignes, allocation décès, aide au handicap, etc.

Le montant de la cotisation est un montant forfaitaire qui est le suivant : 200 € par agent bénéficiaire d'un contrat de plus de 6 mois.

En ce qui concerne les agents retraités, la collectivité fait le choix ou non de les intégrer dans ce dispositif.

Débat :

Monsieur Christophe Henry souhaite qu'une enquête soit faite auprès des agents concernés afin de savoir s'ils utiliseraient réellement ces prestations.

Monsieur le maire approuve cette suggestion et propose de faire une copie du catalogue aux agents en leur demandant de bien vouloir préciser quels services ils utiliseraient.

Fête communale :

Le propriétaire du manège des autos tamponneuses souhaite que le branchement électrique des autos tamponneuses soit pris en compte par la commune. Le propriétaire d'une confiserie demande la gratuité de la place pour lui et les autres forains.

Débat :

Si le conseil s'accorde sur la gratuité de la place, concernant la demande relative au compteur, il souhaite avoir quelques précisions complémentaires :

1. *Quelle est la puissance demandée, y a-t-il nécessité de triphasé de façon à voir s'il serait possible de se brancher dans le bâtiment école ?*
2. *Quel est le coût de ce branchement, hors consommation ? Nous souhaiterions que vous nous fassiez parvenir une copie de votre facture relative à ce branchement.*

Réserve incendie :

Les travaux sont effectués. Le temps passé par monsieur lochum est plus important que prévu. Le maire présente au conseil municipal la copie de la facture d'un montant de 1 090,72 € alors que la convention était signée sur la base d'un montant de travaux estimé à 600 €.

La grande majorité du conseil se déclare opposé au règlement de cette facture.

Monsieur le maire propose qu'une visite soit effectuée sur place en présence de monsieur lochum pour recueillir ses explications sur la nature des travaux réalisés et sur ce qui justifie cette augmentation de coût de 81,78 %.

SMIC : adhésions

Délibération 2016_004

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2016

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges relatif aux demandes d'adhésions des collectivités suivantes :

- Commune de Greux et de Le Valtin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les demandes d'adhésion des communes précitées.

Informations diverses

- **Compte rendu de la réunion à Jeanménil sur le RPI.**

Madame le maire de Saint Benoît la Chipotte souhaitait évoquer la diminution de nos effectifs et des possibilités de regroupement de nos RPI. Aucune piste n'est envisagée.

Ci-dessous une projection de nos effectifs avec toutes les incertitudes qui l'accompagne.

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
2014	7	8	13	17	13	14	5	8	85
2015	11	8	7	13	17	14	12	4	86
2016	10	11	8	7	13	17	14	12	92
2017	10	10	11	8	7	13	17	14	90
2018	10	10	10	11	8	7	13	17	86
2019	10	10	10	10	11	8	7	13	79
2020	10	10	10	10	10	11	8	7	76

- **Projet d'une marche semi nocturne sur le village. Présentation par madame Jennifer Blaise.**

Afin de resserrer les liens de convivialité à l'intérieur du village, elle souhaite mettre en place une marche semi nocturne, le samedi 4 juin. Cette soirée se déroulerait de la façon suivante : marche d'une durée de 2 heures maximum puis repas partagé. Une participation financière serait demandée pour le repas. Les bénéfices éventuels (buvette) serviraient à payer en partie une animation pour le repas des seniors.

La possibilité serait offerte aux personnes qui le souhaitent de ne participer qu'au repas convivial.

Les adjoints se chargent de "dégrossir" le dossier pour le présenter au prochain conseil municipal.

Contact sera pris avec les associations locales du village pour les associer, si elles le souhaitent, à cette manifestation.

- **Travaux de réfection de l'entrée de la mairie.**

Le conseil prend connaissance des travaux réalisés par l'employé communal dans l'entrée de la mairie. Il est décidé de conserver les pierres apparentes. Un devis de jointoyage de la partie déjà traitée s'élève à 508,50 € TTC.

Il est décidé de décrépiter en totalité le mur côté salle parquet, de créer un plafond plus bas (au niveau de l'existant à l'entrée pour rejoindre le prolongement du plafond des escaliers) et de mettre en place une armoire électrique supplémentaire pour avoir à éviter de noyer les câbles et gaines existants dans le mur en pierre.

- **Subventions départementales**

Monsieur le maire informe le conseil des nouvelles règles d'attribution des subventions départementales qui peuvent se résumer ainsi :

- Taux de base de 5%
- auquel s'ajoute un taux modulable de 5% à 15 % en fonction de l'effort fiscal et du potentiel financier

soit pour Brû un taux de 12%.

Taux bonifié possible de 10%

- 5% pour la prise en compte du plan Vosges Ambition 2021
 - *Aménagement de l'espace (bourg centre, schéma de services et équipements du type Maison de santé, maison des services)*
 - *Gestion des déchets, milieux aquatiques,*
 - *Développement économique et touristique*
 - *Équipements culturels, monuments historiques,*
 - *Équipements sportifs et de loisirs;*
 - *Mobilité et transport,*
 - *Assainissement et eau potable,*
 - *Scolaire, périscolaire et extrascolaire s'inscrivant dans un schéma*
- 5% en fonction d'items prédéfinis
 - *Développement durable : économie d'énergie, valorisation de la filière locale, insertion paysagère*
 - *Accessibilité*
 - *Insertion sociale et professionnelle*
 - *Mutualisation de services*
- *Mise en place d'un plancher de dépenses de 10 000 €.*

- **Dépôt de bacs bleus de la 2C2R dans le local communal Rue du Haut Bout.**

Le maire informe qu'il a donné son accord pour le dépôt de bacs bleus de la 2C2R dans la grange, ce matériel étant assuré par la communauté de communes.

En contrepartie, la 2C2R procéderait à l'enlèvement des vieux sièges de cinéma (bois et fer) qui sont dans cette salle.

Monsieur Cyril Cressent pense que ce vieux matériel a une réelle valeur marchande. Le maire le charge de faire les démarches nécessaires pour trouver d'éventuels acquéreurs.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2016

Questions diverses

➤ **Tranchée limite**

Monsieur Eric Cherrier attire l'attention du conseil sur la tranchée forestière dite des "cinq communes". Cette route a été refaite en 2006 avec une intervention financière des communes au prorata du linéaire concerné. Il serait temps d'intervenir pense-t-il, pour boucher des trous importants qui se sont formés.

Monsieur le maire propose une visite sur place avant de contacter les maires des autres communes concernées.

Monsieur Olivier Mangin se rapproche de l'ONF sur ce dossier.

➤ **CR 9 et 10 en prolongation de la rue de Suresnes**

Monsieur Christophe Henry informe le conseil que des trous se sont formés sur ces voies communales.

Monsieur Patrice Robin propose lui aussi une visite sur place et envisage un samedi matin de travail avec les conseillers volontaires pour boucher ces trous.

➤ **Rebouchage des trous (blowpatcher)**

Comme les années précédentes, les nids de poule seront rebouchés en utilisant la technique du blowpatcher.

Monsieur Patrice Robin précise qu'il a remarqué que des nids de poule étaient à reboucher Au Bois de Brû et invite les conseillers à signaler les lieux possibles d'intervention. Monsieur Christophe Henry signale qu'il sera nécessaire d'intervenir à Remionfaing.

➤ **Assainissement rue de Lorraine**

Monsieur Patrice Robin informe d'une intervention (aspiration) par la SAUR sur un regard rue de Lorraine. Un violent orage a nécessité l'arrêt de cette intervention, reportée ultérieurement.

Fin de la réunion à 22 heures.

Le prochain conseil est programmé le lundi 29 février 2016